

Pour donner suite à votre courrier en date du 31 juillet 2023, sollicitant une demande de compléments afin de pouvoir ouvrir l'enquête publique concernant le plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin de la Seille, vous trouverez ci-après les compléments d'information.

## Concernant les objectifs des opérations projetées

L'EPAGE Seille et Affluents est compétent en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. L'entretien des cours d'eau est justement à la croisée de ces deux compétences.

Constat fait que cet entretien, du devoir des propriétaires riverains, peut faire défaut. L'EPAGE a souhaité mettre en place un Programme pluriannuel d'Entretien (PPE) couvrant la totalité de son territoire visant donc à répondre aux objectifs de l'entretien régulier des cours d'eau qui sont de permettre le libre écoulement des eaux tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

### **Objectif 1 : Défense fait contre les inondations**

Le PPE vise à réduire le risque d'inondations et ainsi à renforcer la protection des personnes et des biens face à ce risque. Les opérations de gestion préventive des arbres à risque, des atterrissements et des embâcles conduisent ainsi :

- Au maintien des conditions de bon écoulement dans les secteurs à enjeux et éviter le risque de sur inondation par l'obstruction d'arbres ou d'embâcles par exemple
- A réduire les contraintes sur les ouvrages publics
- A prévenir l'aggravation des phénomènes d'érosion

### **Objectif 2 : « Restauration » des cours d'eau**

Les actions de « petite restauration » et d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Seille sont à vocation écologique pour l'amélioration des conditions du milieu en matière de dynamique sédimentaire ou de fonctionnalités du couvert végétal. Il s'agit de participer activement à la préservation ou à la reconquête de la biodiversité (diversité des espèces, des habitats) et de favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Ceci passe par :

- La restauration des formations boisées riveraines et des abords du cours d'eau :
  - coupes sélectives d'espèces arborées inadaptées aux berges ou en mauvais état sanitaire,
  - plantations d'arbres et d'arbustes dans des zones plus clairsemées,
  - actions de lutte contre la dissémination des espèces exotiques envahissantes
- La gestion raisonnée des embâcles et atterrissements pour accompagner la dynamique naturelle des cours d'eau et favoriser la diversité des faciès et habitats.
- Des aménagements de type génie végétal permettant de créer de l'habitat et diversifier les faciès.

### Objectif 3 : Lutte contre la pollution

Directement ou indirectement, certaines actions permettent de lutte contre les pollutions et d'améliorer la qualité de l'eau :

- La restauration des ripisylves contribue à limiter l'impact liés au ruissellement et au transport d'intrants : effet barrière sur l'érosion et le lessivage des sols, effet de filtre des systèmes racinaires, effet de tampon thermique avec le couvert végétal...
- Les petits aménagements en génie végétal permettent de diversifier les écoulements (effet auto-épuration) et de concentrer la lame d'eau en étiage, favorisant la qualité de l'eau.
- La gestion raisonnée des embâcles accumulant des matériaux flottants dont des déchets qui influencent la qualité du milieu.

La portée des actions du PPE est toujours de tendre vers ou d'atteindre le bon état écologique. Cependant, il n'a l'ambition, pris isolément, d'atteindre cet objectif. En effet sur le bassin de la Seille, la totalité des masses d'eau sont altérées et subissent de multiples pressions, avec un risque de non atteinte du bon état en 2027 pour la majorité d'entre elles. Une amélioration de cette situation ne peut passer que par un vaste programme de restauration ambitieux visant l'ensemble des composantes du bon fonctionnement du milieu : qualité de l'eau, hydromorphologie, connectivité, etc.

Les travaux d'entretien visent donc des effets limités, à savoir :

Type d'opération		Gains attendus
Entretien des ripisylves	Entretien raisonné Plantations	Stabilisation des berges Maintien et création d'habitat (abris) Limitation du réchauffement des eaux en été Pérennisation des dépenses publiques sur les sites restaurés
Gestion des embâcles/bois mort	Retrait	Réduction des risques inondation Réduction des dommages sur les ouvrages publics
	Maintien en place	Diversification de l'habitat
Gestion des atterrissements		Réduction des risques inondation
Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)		Maintien d'une biodiversité autochtone
Génie végétal Protection de berges		Protection d'un enjeu Diversification des faciès/habitats
Entretien des ouvrages hydrauliques		Réduction des risques inondation Réduction des dommages (et du cout d'entretien) sur les ouvrages publics

### Concernant le traitement de la végétation

La végétation, quel que soit la strate, est traitée de manière sélective, l'objectif étant de préserver au maximum la végétation autochtone.

L'EPAGE ne prévoit pas un entretien généralisé des ripisylves, cette tâche incombant aux propriétaires riverains. Les interventions seront donc raisonnées et programmées :

- sur des secteurs à enjeux pour maintenir le libre écoulement des eaux et prévenir la formation d'embâcles pouvant être problématiques,
- en complément de travaux de restauration plus ambitieux,

- sur les sites préalablement restaurés, afin de pérenniser les travaux entrepris par l'EPAGE dans son programme d'action.

### Conditions d'intervention en termes de débroussaillage de la végétation excédentaire

Les strates herbacée et arbustive sont une composante majeure de la structuration des milieux aquatiques et jouent de multiples rôles : stabilisation des berges, amélioration de la qualité de l'eau (filtration) et thermie (ombrage), abris (branchage, encombres et système racinaire), ressource trophique, ralentissement des crues, etc.

Le développement de la végétation n'est jugé comme excédentaire que vis-à-vis d'enjeux ou d'usages. Ainsi, elle pourra être traitée, toujours de manière sélective, afin :

- de rouvrir le milieu sur les petits cours d'eau ou le manque d'entretien conduit à une fermeture du milieu et une homogénéisation des conditions d'habitat,
- maintenir un chenal d'écoulement suffisant en secteur à enjeu et limiter le captage de bois et déchets flottants dans les branches basses.

### Traitement de la végétation arborée

Conscient de l'intérêt des boisements de berge pour le maintien de l'équilibre du cours d'eau et de la biodiversité, mais aussi du grand intérêt du bois mort en termes de ressource (cache, habitat, source de matière organique, etc.), les interventions sur la strate arborée ne sont prévues que pour garantir la sécurité sur les secteurs à enjeux et maintenir la pérennité des boisements.

Les interventions peuvent donc comprendre :

- Abattage des arbres morts ou menaçants en berge au niveau ou en amont d'enjeux et d'ouvrages publics,
- Elagage ou coupe des arbres générant un frein pour l'écoulement des eaux en secteur inondable.
- Coupes sélectives pour favoriser le renouvellement des peuplements et rajeunir les boisements.

Les arbres morts présentent un fort intérêt pour la dynamique et la diversification du milieu (écoulements, habitat, etc.). Ils sont donc conservés s'ils ne bloquent pas la totalité du lit, voire déplacés puis fixés. Les enlèvements ne sont réalisés que dans les secteurs à enjeux pour prévenir la formation d'embâcles pouvant générer des dommages aux biens ou aggraver le risque inondation.

## Concernant les conséquences des travaux sur les zones de frayère

Considérant que les interventions prévues par le PPE concernent l'entretien des milieux sans générer de changement de nature, de qualité ou de fonctionnement des milieux, elles n'ont pas vocation à détruire de zones de frayère.

Un ensemble de précautions sont prises pendant les travaux pour ne pas générer d'impact sur les zones de frayère, à savoir :

- Un respect des périodes d'intervention selon la catégorie du cours d'eau pour intervenir hors période de fraie,
- La proscription des interventions des engins directement dans le lit (sauf exception),
- La limitation au maximum du piétinement dans le lit lors des travaux.

## Concernant le traitement des atterrissements

Les interventions sur les atterrissements est limitée aux secteurs à enjeux (ouvrages de franchissement, zones vulnérables aux inondations, etc.) lorsqu'ils posent des problèmes à la sécurité des biens et des personnes. L'intervention se limite à rétablir des conditions d'écoulement optimales.

En effet afin de préserver la dynamique naturelle du cours d'eau, quand le secteur est sans enjeu, il est indispensable de ne pas intervenir et de laisser le cours d'eau divaguer, créant des zones d'atterrissement et des zones d'érosion favorables à la diversité du milieu.

Pour les atterrissements posant un problème, les actions ponctuelles pouvant être mises en place sont :

- La **scarification** : l'ameublissement des matériaux diminue leur cohésion, leur permettant ainsi d'être plus facilement remobilisés lors des crues.
- Le **broyage de la végétation** colonisant l'îlot : la végétalisation freine les écoulements et permet l'engraissement progressif de l'atterrissement. La coupe des ligneux permet de limiter l'accumulation des matériaux et de favoriser l'érosion naturelle du dépôt.
- Le **déplacement de matériaux ou l'arasement** à la cote des basses/moyennes eaux : le transfert des matériaux à l'aval ou dans une zone proche voire sur la rive opposée permet de réorienter le courant et favoriser son écoulement.

Dans tous les cas, la totalité des matériaux sera restituée au cours d'eau afin de conserver les stocks d'alluvions essentielles à l'équilibre du cours d'eau. Les matériaux déplacés seront déposés en lit mineur soit plus en aval dans une zone préférentielle d'érosion, soit régalés sur le talus de berge, afin que les sédiments puissent être repris lors des crues suivantes.

Les précautions suivantes seront prises afin de limiter le départ de matières en suspension dans le milieu :

- Les travaux seront réalisés en étiage, les matériaux étant prélevés/déposés hors d'eau ;
- Des filtres à paille pourront être positionnés sur les petits cours d'eau pour capter les fines, tout en maintenant un débit à l'aval.
- Sur certaines situations, une dérivation du débit pourra être mise en place afin d'éviter le colmatage sur la zone travaillée.

## Concernant le devenir des produits de décapage des espèces exotiques envahissantes

Lors d'intervention sur les espèces végétales envahissantes, selon la nature et le volume de matériaux contaminés à éliminer, on prévoira :

- Une **évacuation** en filière adaptée,
- Un **enfouissement** sur site :
  - Encapsulage : les déchets sont enfouis sous une couche de sol d'au moins 2m, après avoir été enfermé dans une géomembrane obstruant tout passage vers la surface des tiges susceptible d'émerger des rhizomes ;
  - Etrepage : les déchets sont enterrés dans une fosse sous le niveau de la nappe, fosse recouverte de géotextile et remblayée.

## Concernant la prise en compte des enjeux biodiversité

L'EPAGE s'inscrit dans une volonté d'action en concertation avec les acteurs locaux. Ainsi, il apparaît évident que les interventions pouvant être prévues dans des sites gérés par des partenaires techniques

soient échangées au préalable avec les animateurs et gestionnaires afin de s'assurer de l'adéquation des travaux avec les enjeux et contraintes de chaque site.

Le programme d'entretien n'est pas établi précisément au stade de rédaction du PPE. En effet, les actions d'entretien découlent avant tout d'un besoin réel, d'un intérêt général et doivent faire preuve de réactivité et d'adaptation aux événements pour répondre à des enjeux de proximité à la suite d'événements imprévisibles (crues, tempêtes). Les enjeux biodiversité seront donc évalués plus précisément, en amont des interventions, et notamment sur les secteurs où une réglementation plus spécifique s'applique.

Les tronçons inclus au sein d'espaces bénéficiant d'une protection réglementaire sont les suivants :

SOUS BASSIN(S)	TRONCON	N2000	AAPB
Brenne	Bief_d'ainson_T2	Bresse jurassienne	
Brenne	Bief_de_Francheville_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Brenne_T1		Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Brenne	Brenne_T2		Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Brenne	Brenne_T6	Bresse jurassienne	
Brenne	Brenne_T7	Bresse jurassienne	
Brenne	Brenne_T8	Bresse jurassienne	
Brenne	Brenne_T9	Bresse jurassienne	
Brenne	Brenne_T15	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Brenne	DARGE_T1	Bresse jurassienne	Etangs Vaillant, Du Crêt Et Du Fort
Brenne	DARGE_T2	Bresse jurassienne	Etangs Vaillant, Du Crêt Et Du Fort
Brenne	Dorme_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Dorme_T2	Bresse jurassienne	
Brenne	La_Chaux_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	La_Chaux_T2	Bresse jurassienne	
Brenne	Le_Grand_fosse_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Roselet_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Ru_de_l'epinette_T1		Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Brenne	Ru_de_l'etang_Chassagne_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Ru_de_l'etang_privé_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Ru_de_noire_fontaine_T1		Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Brenne	Ru_de_Prelot_T2	Bresse jurassienne	
Brenne	Ru_des_Bordes_T1		Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Brenne	Ru_des_tenaudins_T1	Bresse jurassienne	
Brenne	Ru_des_tenaudins_T2	Bresse jurassienne, Basse vallée du Doubs et étangs associés	
Brenne	Ru_des_tenaudins_T3	Bresse jurassienne, Basse vallée du Doubs et étangs associés	
Brenne	SN_T6		Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Brenne	SN_T10	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T11	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T12	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T16	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T17	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T18	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T20	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T34	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T35	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T36	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T37	Bresse jurassienne	
Brenne	SN_T39	Bresse jurassienne	
Brenne	Vernois_T1	Bresse jurassienne	
Seille amont	Bief_de_l'etang_de_Balole_T1	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Boissine_Seille_T4	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Canal_T1	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Dard_T1	reculées haute seille	Reculées De La Haute Seille
Seille amont	Ru_de_Juisse_T1	reculées haute seille	
Seille amont	Seille_Ladoye_T1	Bresse jurassienne, reculées haute seille	Reculées De La Haute Seille
Seille amont	Seille_Ladoye_T2	Bresse jurassienne, reculées haute seille	Reculées De La Haute Seille
Seille amont	Seille_Ladoye_T3	Bresse jurassienne, reculées haute seille	
Seille amont	Seille_Ladoye_T4	Bresse jurassienne, reculées haute seille	Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)
Seille amont	Seille_Ladoye_T5	reculées haute seille	
Seille amont	Seille_T1	reculées haute seille	Reculées De La Haute Seille
Seille amont	Seille_T2	reculées haute seille	
Seille amont	Seille_T3	reculées haute seille	
Seille amont	Seille_T4	reculées haute seille	
Seille amont	Seille_T5	reculées haute seille	
Seille amont	Seille_T16	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Seille_T17	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Seille_T18	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Seille_T19	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	Seillette_T7	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	SN_T57	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	SN_T71	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Seille amont	SN_T75	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	
Valliere	Le_Savignard_T1		Corniches Calcaires Du Département Du Jura
Valliere	Ru_de_Roche_chien_T1		Corniches Calcaires Du Département Du Jura
Valliere	SN_T105	Bresse jurassienne	

SOUS BASSIN(S)	TRONCON	N2000	AAPB
Sânes	SANEVIVE_T14	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	BARBETTE_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	BENOD_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	BIEFJOUGE_T2	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	CHAMP_T2	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	COLLONGES_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	CULEE_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	CULOD_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	FONTAINES_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	GASSES_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	GASSES_T1	Val de Saône, Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône	Prairies Humides Du Val De Saône
Seille navigable	MOULUNROI_T2	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SEILLENV_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SEILLENV_T2	Basse vallée de la Seille	Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery
Seille navigable	SEILLENV_T3	Basse vallée de la Seille	Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery
Seille navigable	SEILLENV_T4	Basse vallée de la Seille	Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery
Seille navigable	SEILLENV_T5	Basse vallée de la Seille	Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery
Seille navigable	SEILLENV_T6	Basse vallée de la Seille	Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery
Seille navigable	SEILLENV_T7	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SEILLENV_T8	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SEILLENV_T9	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SERREE_T2	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SN_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SN_T2	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	SN_T2		Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery
Seille navigable	SORNAY_T1	Basse vallée de la Seille	
Seille navigable	VIEILLESEILLE_T1	Basse vallée de la Seille, Val de Saône, Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône	Prairies Humides Du Val De Saône

Les enjeux, prenant en compte les espèces et habitats des zonages et les opérations visées, sont synthétisés dans le tableau ci-après :

Nom site Code site <i>Gestionnaire</i>	ZONAGE	Espèces cibles du zonage (en lien avec les opérations d'entretien)	Habitats (EUNIS) présents en lien avec des opérations d'entretien des cours d'eau	Type d'intervention possiblement impactante et mesures spécifiques	Gain escompté
<b>Bresse jurassienne</b> FR4301306 <i>CC Bresse Revermont/CPIE Bresse Jura</i>	N2000	OISEAUX : Tourterelle des bois  AMPHIBIENS : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Crapaud calamite, Rainette verte, Triton ponctué, Grenouille verte, Grenouille agile, Grenouille rousse  POISSONS : Lamproie de Planer, Chabot, Blageon, Bouvière, Toxostome, Brochet  INVERTEBRES : Mulette épaisse, Grand Capricorne  PLANTES : Marsilée à quatre feuilles, Limoselle aquatique, Potamot à feuilles aiguës, Potamot graminé, Renoncule langue, Scirpe mucron	3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>  <u>Enjeux spécifiques :</u> Gestion des atterrissements : ▪ Les sédiments fins, abritant la lamproie de planer, ne constituent pas, à priori, de problématique vis-à-vis des écoulements comptent tenu de leur capacité à être remobilisés lors des crues, ils ne font pas l'objet d'opérations de déplacement de matériaux. ▪ Les matériaux déplacés sont systématiquement remis dans le lit du cours d'eau à proximité immédiate	
<b>Basse vallée du Doubs et étangs associés</b> FR2612005 <i>EPTB Saône et Doubs</i>	N2000	OISEAUX : Héron bihoreau, Héron pourpré, Blongios nain	NA	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>	Les opérations d'entretien sont menées pour préserver la qualité et la fonctionnalité des milieux, et non pour les restaurer, les gains sont donc limités pour la faune et la flore présente.
<b>Reculées de la haute Seille</b> FR4301322 <i>CC Bresse Haute Seille</i>	N2000	AMPHIBIENS : Crapaud commun, Salamandre tachetée  POISSONS : Truite commune  MAMMIFERES : Sérotine commune, Vespère de Savi, Murin de Daubenton , Molosse de Cestoni Pipistrelle commune, Écureuil roux	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>	Au niveau environnemental, ces travaux ont soit un bilan nul, soit un gain en termes :  Habitat : Conservation des arbres à habitat Conservation des arbres morts non problématiques Maintien d'une végétation autochtone diversifiée Réduction du colmatage
<b>Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire</b> FR2612006 <i>EPTB Saône et Doubs</i>	N2000	OISEAUX : Rôle des genêts, Pie-grièche écorcheur	NA	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>	Qualité de l'eau : Ombrage limitant le réchauffement et l'eutrophisation Filtration des intrants Réduction des MES
<b>Basse vallée de la Seille</b> FR2610006 et FR2600979 <i>EPTB Saône et Doubs</i>	N2000	OISEAUX : Phragmite des joncs, Chevalier guignette, Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage,  AMPHIBIENS : Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Crapaud commun, Rainette verte, Grenouille agile, Triton alpestre, Triton palmé  POISSONS : Brochet, Bouvière  INVERTEBRES : Lucane cerf-volant  MAMMIFERES : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Grand Murin, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Musaraigne aquatique, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>  3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>  6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>	



<b>Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône</b> FR8201632 EPTB Saône et Doubs	N2000	OISEAUX : Tourterelle des bois  AMPHIBIENS : Triton crêté	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	
<b>Val de Saône</b> FR8212017 EPTB Saône et Doubs	N2000	OISEAUX : Râle des genêts, Courlis cendré, Bihoreau gris	NA	
<b>Prairies Humides Du Val De Saône</b> FR3800410 EPTB Saône et Doubs	AAPB	OISEAUX : Râle des genêts, Courlis cendré	NA	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>  <u>Enjeux spécifiques :</u> Entretien des ripisylves : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien cantonné aux bordures des cours d'eau (pas d'intervention en prairie)</li> </ul>
<b>Etangs Vaillant, Du Crêt Et Du Fort</b> FR3800679	AAPB	OISEAUX : Aigrette garzette, Bihoreau gris*, Blongios nain*, Busard des roseaux, Buse variable, Chouette effraie, Chouette hulotte, Coucou gris, Cygne tuberculé, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Grande aigrette, Grèbe castagneux, Grèbe huppé, Héron cendré*, Héron pourpré*, Martin pêcheur*, Mésange à longue queue, Mésange charbonnière, Milan noir, Pic noir, Pic vert, Pouillot fitis, Pouillot véloce, Rouge-gorge familier, Rousserolle effarvate, Rousserolle turdoide, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon  AMPHIBIENS* : Crapaud commun, Grenouille rousse, Grenouille verte, Salamandre tachetée, Triton alpestre, Triton ponctué  PLANTES : Laïche faux-souchet, Ludwige des marais, Marsillée à quatre feuilles, Naiade marine, Petite naiade  MAMMIFERES : Chat forestier	NA	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>  <u>Enjeux spécifiques :</u> Entretien des ripisylves : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune plantation en zone humide</li> <li>▪ Circulation et stationnement des engins autant que possible sur les voies déjà existantes</li> </ul>
<b>Reculées De La Haute Seille</b> FR3800680	AAPB	MAMMIFERES Molosse de Cestoni, Vespère de Savi	NA	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>  <u>Enjeux spécifiques :</u> Entretien des ripisylves : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention hors période d'interdiction (hors 15/02 au 15/06)</li> <li>▪ Pas d'intervention sur les biotopes cibles (falaises, éboulis, forêt de pente)</li> </ul> Gestion des atterrissements : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AAPB hors secteur à enjeu d'intervention sur les atterrissements, aucune intervention sauf urgence</li> </ul>
<b>Ecrevisse À Pattes Blanches Et Faune Patrimoniale Associée (39)</b> FR3800742	AAPB	AMPHIBIENS : Salamandre tachetée, Sonneur à ventre jaune  POISSONS : Truite commune, Lamproie de Planer	NA	<i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site.</i> <i>L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i>  <u>Enjeux spécifiques :</u>

		CRUSTACES : Ecrevisse À Pattes Blanches		<p>Entretien des ripisylves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interventions préférentiellement depuis les berges, sinon hors période de reproduction des salmonidés</li> </ul> <p>Gestion des atterrissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les sédiments fins, abritant la lamproie de planer, ne constituent pas, à priori, de problématique vis-à-vis des écoulements et ne font pas l'objet d'opérations de déplacement de matériaux.</li> <li>AAPB hors secteur à enjeu d'intervention sur les atterrissements, aucune intervention sauf urgence</li> </ul> <p>Mise en défens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'aménagements (gué, abreuvoirs aménagés) en lit mineur</li> </ul>	
Corniches Calcaires Du Département Du Jura FR3800859	AAPB	NA	NA	<p><i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site. L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i></p> <p><u>Enjeux spécifiques :</u></p> <p>Entretien des ripisylves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux hors période d'interdiction (hors 15/02 au 15/06)</li> <li>Interventions hors biotopes protégés</li> </ul>	
Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery FR3800918	AAPB	<p>OISEAUX : Blongios nain, Martin pêcheur d'Europe, Héron cendré, Héron pourpré, Bruant des roseaux, Hirondelle rustique</p> <p>PLANTES : Phragmites des joncs*</p>	NA	<p><i>Toutes les typologies d'opérations sont susceptibles d'être mises en œuvre au sein de ce site. L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction classiques sera mis en œuvre</i></p> <p><u>Enjeux spécifiques :</u></p> <p>Entretien des ripisylves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien sélectif visant à maintenir les roselières et les strates arbustives</li> <li>Interventions hors période de nidification du Blongios nain (hors 15/04 au 15/09)</li> </ul> <p>Protections de berges :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux uniquement en cas d'enjeu</li> <li>Linéaire raisonné pour conserver l'habitat de berges abruptes</li> </ul>	

